

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 73

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Programme PROTIS : Renouvellement de la convention cadre 2016-2019 et adoption de la convention spécifique 2016-2017 entre le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et l'Université d'Aix-Marseille.

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57**

PRESENTATION

Depuis 2007, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône développe **le programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques)**, dont les objectifs visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche et de promouvoir l'enseignement supérieur, la science et ses métiers auprès des collégiens du Département. Il repose sur un partenariat avec Aix-Marseille Université et les Ecoles d'ingénieurs (conventions cadres).

L'accès de tous aux formations supérieures constitue un enjeu majeur en termes d'insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes générations et les établissements d'enseignement supérieur ont conscience du rôle qu'ils ont à jouer dans les politiques d'aides aux jeunes en difficultés sociales et scolaires.

La présence de campus dans des zones urbaines en difficultés socio-économiques doit pouvoir favoriser l'engagement d'enseignants ou d'étudiants dans des actions multiformes d'aide au travail scolaire ou d'acculturation à l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est également un facteur important d'aménagement et de développement du territoire.

De même, l'innovation industrielle, et l'essor de l'emploi dans notre département s'appuient très fortement sur la recherche scientifique et technologique. Le Conseil Départemental a un rôle à jouer, en tant qu'acteur local majeur du développement. Il ne s'agit pas de se substituer aux prérogatives de chacun, et il semble pertinent d'assumer une politique locale, au regard de choix stratégiques propres en favorisant notamment la découverte par les collégiens des potentiels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le programme PROTIS poursuit un triple objectif, à savoir :

- Celui de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens afin de stimuler leur appétence pour les études supérieures et notamment pour les filières scientifiques et la recherche.
- Celui d'améliorer l'image de l'enseignement supérieur en créant des partenariats avec les collèges du département et en favorisant la découverte par les collégiens et les enseignants du potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et des métiers qu'ils conditionnent.
- Celui de promouvoir l'égalité des chances, en permettant l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose de renouveler avec Aix-Marseille Université une convention cadre de 3 ans, concernant le programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques) qui fixe les objectifs, les critères et les modalités de la collaboration. L'Université assure l'exécution des actions et des partenariats qui sont proposés soit par elle, soit par les collèges.

OBJET

L'objet du présent rapport est de reconduire le programme PROTIS par l'adoption de la convention cadre 2016-2019 et d'une convention spécifique (programmation des actions 2016-2017) entre le Conseil Départemental et Aix-Marseille Université.

Renouvellement de la convention cadre (3 ans).

Le programme PROTIS repose sur une convention cadre de 3 ans qui fixe les objectifs, les critères et les modalités de la collaboration entre l'Université et le Conseil Départemental. Soulignons que les collèges ne sont pas directement partenaires de la convention. C'est l'Université qui assure l'exécution des actions et des partenariats qui seront proposés soit par elle, soit par les collèges.

La convention cadre ne prévoit pas de financement. Les financements interviennent par le biais de conventions spécifiques, sur la base des actions spécifiques et des partenariats proposés par l'Université et soumis à la sélection du comité de suivi et d'évaluation dans le cadre d'une programmation annuelle.

Renouvellement de la convention spécifique

L'exécution du programme est confiée à l'Université qui s'est dotée en 2012 d'une cellule de culture scientifique et technique rattachée à la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Le Conseil Départemental est fortement impliqué dans la sélection, le suivi et l'évaluation des projets qui sont financés. Selon les termes de la convention cadre, les actions spécifiques sélectionnées par le comité de suivi et d'évaluation donnent lieu à un financement par le biais de conventions spécifiques.

Ce soutien financier permet à l'Espace Culture Scientifique de fonctionner. Celui-ci accueille les collégiens du département (800 collégiens 26 classes) pour développer leurs projets lors d'ateliers scientifiques. Il permet également la mise en œuvre d'évènements de culture scientifique tout au long de l'année :

- Stages Hippocampe Maths
- Le Souk des Sciences,
- l'Expérimentarium,
- La nuit des Chercheurs pour les collégiens et les habitants du département,
- Le concours « Faites de la Science ».

Ces actions font l'objet d'une fiche technique jointe au rapport.

Budget prévisionnel de la programmation 2016/2017 et montant de la demande de subvention

Le budget prévisionnel du projet pour l'année 2016/2017 est estimé à 259 100 €

La demande de subvention porte sur un montant de 95 100 € en fonctionnement.

CONSEQUENCES FINANCIERES

Si les considérations qui précèdent recueillent votre agrément, il conviendrait de vous prononcer sur la demande présentée par Aix-Marseille Université pour la réalisation d'ateliers Scientifiques à destination des collégiens du département dans le cadre du dispositif PROTIS et l'organisation des différents évènements de culture scientifique.

La dépense correspondante, soit 95 100 € sera engagée sur le programme 10412.

Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
10412	A créer	Enseignement Supérieur Fonctionnement	95 100 €	65/23/65738

PROPOSITIONS

- Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, au titre du programme PROTIS, je vous saurais gré de bien vouloir :
- Attribuer une subvention de 95 100 € à Aix-Marseille Université pour l'organisation des ateliers scientifiques de la Cellule de culture scientifique et technique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation d'Aix-Marseille Université, et l'organisation des événements et des actions réalisées au titre du Programme PROTIS, pour l'année 2016/2017.
- Approuver le projet de convention cadre joint au présent rapport et autoriser sa signature pour les actions des années 2016-2019.
- Approuver le projet de convention spécifique joint au présent rapport et autoriser sa signature pour le financement des actions de l'année 2016/2017.

En cas de décision favorable de votre part, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

FICHE TECHNIQUE

ORGANISME DEMANDEUR : Aix-Marseille Université

Adresse : Jardin du Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Nom du responsable : Yvon Berland, Président d'Aix-Marseille Université

BENEFICIAIRE :

Cellule de culture scientifique et technique / Direction de la Recherche et de la Valorisation

Adresse : Centre Saint-Charles 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 3

Responsable de l'unité : Laurence Saracino, Directrice de la Recherche et de la Valorisation.

Responsable du projet : Nicolas CLAIRE Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine Scientifiques.

INTITULE ET MONTANT DU PROJET :

PROGRAMME PROTIS – programmation 2016/2017 : **95 100 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL: (en €)

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant	Origine	sollicité(es)	obtenu (es)
Ateliers d'AMU	53 800	Conseil Départemental 13	95 100	
Stages Hippocampe Maths	36 000	Coordination Etat-Région PACA	35 100	
Journée valorisation et Concours Faites de la Science	19 800	Métropole d'Aix-Marseille	7 000	
Souk des Sciences	16 550	Ville de Marseille	10 000	
Nuit des Chercheurs	75 800	INSERM	1 800	
Expérimentarium	57 150	CNRS	2 000	
		IRD	1 000	
		ANRU PIA	16 000	
		Commission Européenne	16 000	
		Aix-Marseille Université	67 100	
		Ecole de la deuxième chance	8 000	
TOTAL	259 100	TOTAL	259 100	

MONTANT SOLLICITE: 95 100 €

MONTANT PROPOSE : 95 100 € soit 36.70%



PROGRAMME PROTIS

PROVENCE TERRE D'ITINERAIRES SCIENTIFIQUES

CONVENTION CADRE

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

ET L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL

Et

Aix-Marseille Université représentée par son Président, Monsieur Yvon Berland

Contexte

De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans les Bouches du Rhône,

Des atouts majeurs à valoriser:

► *Une offre de formation variée et dynamique*

80 000 étudiants (75 000 pour AMU) en enseignement supérieur se répartissent entre l'Université; 3 écoles d'ingénieurs de type universitaire fruits de la restructuration de plusieurs institutions éclatées, 130 structures de Recherche, plus des formations de poids comme l'ESPE, le centre de Microélectronique de Provence Georges Charpak (centre de formation et de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne), l'antenne aixoise de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers et l'Ecole de Management Euromed Marseille. Cela représente environ 600 types de diplômes délivrés.

► *Une université prépondérante*

L'université y tient une place prépondérante avec une progression de 27% de la population étudiante depuis 1990 et les $\frac{3}{4}$ des étudiants fréquentent des filières universitaires en

particulier sur les sites d'Aix-en-Provence et de Marseille qui regroupent 95% de la population étudiante.

Comme au plan national, la population universitaire est caractérisée par une forte représentation féminine (58%) et une proportion toujours conséquente d'enfants de cadres supérieurs (soit plus du tiers des effectifs).

► *Une recherche diversifiée et de très bon niveau adossée aux universités et aux organismes nationaux autonomes*

Les Bouches- du- Rhône concentrent 130 laboratoires publics de recherche et 4 800 chercheurs rattachés à Aix-Marseille Université et aux grands organismes de recherche nationaux.

La recherche dans les Bouches-du-Rhône couvre de nombreux secteurs comme la biologie, les neurosciences, les sciences médicales, la mécanique et l'énergétique, les mathématiques, la physique, la science des matériaux, l'astronomie, l'astrophysique, les sciences de l'environnement, les sciences de l'homme et de la société. Les équipes présentes dans le département sont reconnues et font autorité, tant au plan national qu'international.

Ces atouts placent le département des Bouches-du-Rhône parmi les tous premiers pôles en France dans les domaines de l'enseignement supérieur et contribuent très largement au bon positionnement de la région PACA qui se situe au 3^{ème} rang français en terme d'activités de recherche après les régions Ile de France, et Rhône Alpes et constituent aujourd'hui un enjeu majeur de développement économique, social et culturel du territoire.

Des faiblesses qui nécessitent une action publique énergique :

► *Des taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur préoccupants*

Ce fort potentiel ne saurait pour autant masquer d'autres constats plus préoccupants liés à la dégradation des taux d'accès à l'enseignement supérieur notamment en ce qui concerne les filières scientifiques et techniques

Cette situation a pour conséquence de créer un double déséquilibre avec une concentration d'étudiants dans des formations réputées plus faciles mais aux débouchés incertains et un nombre de plus en plus réduit d'étudiants dans des formations scientifiques fortement adossées à la recherche de haut niveau.

Ce constat laisse craindre un appauvrissement de la recherche de haut niveau sur le territoire. Il faut enfin noter une insuffisance marquée de la formation par la recherche dans les emplois de haute qualification.

► *Des étudiants et des collégiens en grandes difficultés scolaires, sociales et culturelles*

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que le taux d'accès au baccalauréat des élèves du département est plutôt plus faible que celui de la moyenne nationale. Ceci s'explique en partie en raison du nombre important d'établissements classés en zone d'éducation prioritaire dont les taux d'échec sont plus élevés.

► *Des handicaps encore plus marqués sur l'aire marseillaise*

Le département compte 136 collèges publics (50 collèges privés), 62 collèges sont classés “éducation prioritaire”.

C’est ici que le combat pour l’égalité des chances prend tout son sens si l’on se souvient de ce que le poids relatif des jeunes d’origine défavorisée peut expliquer pour une bonne partie l’écart dans l’accès au niveau bac.

Les zones d’éducation prioritaire ainsi que les zones urbaines sensibles comptent, comme ailleurs, des élèves qui réussissent. Cependant leur volonté de poursuivre des études s’étiole souvent, faute d’un capital social et culturel approprié, d’un accompagnement solide dans la complexité des parcours proposés. Par ailleurs, les analyses montrent que l’origine sociale des diplômés de niveau master 2 de l’enseignement supérieur français est peu diversifiée et marquée par l’appartenance à des milieux plutôt favorisés. Cette insuffisance d’ouverture sociale ferme la voie des études supérieures à ceux qui n’ont pas la chance d’évoluer dans un environnement économiquement fort ou culturellement porteur et prive les universités d’une diversité, de plus en plus présente dans notre société, garante de richesse intellectuelle

Par ailleurs, le vaste mouvement de redéfinition des fonctions de l’enseignement supérieur et de la recherche initié dans les années 80, ne cesse de confirmer leur importance en tant que levier de rénovation sociale en milieu urbain. En effet, la présence de sites d’enseignement supérieur et de recherche et les équipements qui leurs sont associés sont susceptibles de contribuer à une redynamisation sociale et économique de zones urbaines déshéritées en offrant des possibilités d’animation nouvelles et d’aménagement. Les sites d’enseignement supérieur et de recherche étant des entités valorisées, leur présence est capable d’influencer de façon positive la représentation d’une zone tant à l’échelle d’un quartier que sur l’ensemble de la ville d’implantation. Enfin, en offrant aux jeunes la possibilité de suivre une formation supérieure de proximité, au moins pour les premières années, qui leur évite le coût du transport ou de logement vers une ville plus lointaine, c’est donner des chances de promotion sociale à une partie de la population locale issue de contextes socio-économiques et culturels défavorables à la réalisation d’études supérieures.

L’accès de tous aux formations supérieures constitue un enjeu majeur en termes d’insertion sociale, culturelle et professionnelle des jeunes générations et les établissements d’enseignement supérieur sont également conscients du rôle qu’ils ont à jouer dans les politiques d’aides aux jeunes en difficultés sociales et scolaires. La présence de campus dans des zones urbaines en difficultés socio-économiques doit pouvoir favoriser l’engagement d’enseignants ou d’étudiants dans des actions multi-formes d’aide au travail scolaire, ou d’acculturation à l’enseignement supérieur.

L’enseignement supérieur est aussi un facteur important d’aménagement et de développement du territoire. De même, l’innovation industrielle, et l’essor de l’emploi dans notre département s’appuient très fortement sur la recherche scientifique et technologique. Le Conseil Départemental a un rôle à jouer, en tant qu’acteur local majeur du développement. S’il ne s’agit pas de se substituer aux prérogatives de chacun, il semble pertinent d’assumer une politique locale, au regard de choix stratégiques propres en favorisant notamment la découverte par les collégiens des potentiels de l’enseignement supérieur et de la recherche ainsi que des métiers qu’ils conditionnent.

C’est dans ce contexte que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose de reconduire avec l’Université le programme PROTIS (Provence Terre d’Itinéraires Scientifiques).

Le programme PROTIS poursuit un double objectif à savoir celui de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens, et celui de promouvoir l'égalité des chances en soutenant des actions destinées à créer des liens et des échanges entre les collégiens et l' Université.

Le programme PROTIS a vocation à s'étendre à l'ensemble des champs disciplinaires de l'Université et à l'ensemble des collèges du Département. Il paraît donc essentiel de laisser la plus grande latitude possible aux collèges et à l'université pour organiser leur mode de relation et la conduite de leurs actions en prévoyant un cadre pluriannuel et suffisamment souple sans que le Conseil Départemental n'intervienne directement dans les relations entre les établissements et en confiant à l'Université qui s'est dotée d'une cellule de Culture Scientifique et Technique au sein de la Direction de la Recherche et de la Valorisation, le soin de procéder elle-même à la conduite et au suivi du programme.

Considérant

Que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Conduit depuis plusieurs années une politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche et aux collégiens afin de :

- Soutenir fortement le potentiel scientifique de la recherche du département
- Participer à la construction de pôles scientifiques universitaires d'excellence, s'appuyant sur une synergie entre l'enseignement supérieur, la recherche et le tissu économique
- Favoriser la valorisation de la recherche scientifique
- Promouvoir la diffusion de la culture scientifique et technique notamment en direction des collégiens du Département
- Permettre au plus grand nombre d'accéder à l'éducation en promouvant la mixité des choix d'orientation et mettre en place des actions pédagogiques et d'accompagnement à la scolarité.

Qu'Aix-Marseille Université

A pour missions :

- L'élaboration et la transmission de la connaissance au travers de la formation initiale et continue
- Le développement de la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats,
- La formation des hommes et l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter
- La formation à la recherche par la recherche

- Le développement de diverses actions de médiation vers la cité ainsi que vers notre environnement régional et international
- La diffusion de la connaissance et de l'information scientifique et technique

Article 1 : Objet de la Convention Cadre du programme PROTIS

Le programme **PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques)** a pour but de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens et de les accompagner tout au long de leur parcours.

Le programme PROTIS propose de soutenir des actions destinées à créer des liens et des échanges entre les universités et les collèges du département. Elles consistent par exemple à faire participer des collégiens aux activités de recherche en laboratoires, à participer à des ateliers scientifiques, des conférences, ou encore à des sorties culturelles et sportives. Ces actions s'inscrivent dans le cadre et dans le respect des critères et des objectifs des dispositifs mis en place par le Conseil Départemental, pour développer notamment ses politiques de soutien à l'enseignement supérieur, d'aide à la diffusion de la culture scientifique et technique, d'accompagnement à la scolarité et de promotion de la mixité des choix d'orientation.

Le programme PROTIS est particulièrement attentif aux actions visant à promouvoir l'égalité des chances et à compenser les handicaps socio – culturels et de genre.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Aix-Marseille Université élaborent une convention cadre pour le développement de ce programme.

Article 2 : Objectifs du programme PROTIS

Pour mettre en œuvre l'objet de la convention, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Aix-Marseille Université collaborent de manière étroite pour :

- Rééquilibrer l'offre de formation vers les filières scientifiques et techniques particulièrement menacées par une moindre fréquentation, en agissant significativement et durablement auprès des collégiens afin de stimuler leur appétence pour les études supérieures et notamment les filières scientifiques et la recherche
- Améliorer l'image de l'Université, en créant des liens de partenariat avec les collèges du département et en favorisant la découverte par les collégiens et les enseignants du potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et des métiers qu'ils conditionnent
- Promouvoir l'égalité des chances, en permettant l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche notamment auprès des collégiens souffrant de handicaps sociaux et de genre

Article 3 : Engagement des partenaires

Le Conseil Départemental et Aix-Marseille Université s'engagent à mettre en commun les moyens nécessaires à la réalisation des projets définis annuellement et conjointement dans le cadre des actions mises en œuvre par l'Université avec les collèges du département.

Le Conseil Départemental s'engage notamment à soutenir financièrement les actions nécessaires à la conduite des partenariats menés par l'Université avec les collèges du département.

L'Université s'engage à assurer l'exécution du programme PROTIS.

L'Université s'engage également à faire connaître l'aide apportée par le Conseil Départemental sur toute diffusion d'informations concernant les actions menées conjointement.

Article 4 : Comité de Suivi et d'Evaluation

Il est créé un Comité de Suivi et d'Evaluation co-présidé par le Conseil Départemental et l'Université.

Le Comité de Suivi et d'Evaluation se réunit au minimum deux fois par an. Il donnera lieu à un compte – rendu d'exécution et d'évaluation du programme qui sera diffusé aux partenaires. Le Comité de Suivi et d'Evaluation pourra être assisté par des personnes qualifiées.

4.1 : Composition du Comité de Suivi et d'Evaluation

pour le Conseil Départemental,

- le Directeur de la Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche ou son représentant.
- le Chef de Service Recherche et Enseignement Supérieur ou son représentant.
- le Directeur de l'Education et des Collèges ou son représentant.
- le(s) Chargé(s) de Projets à l'Education

Pour Aix-Marseille Université,

- Le Vice-président Délégué à la Culture et au Patrimoine Scientifique ou son représentant
- La Directrice de la Recherche et de la Valorisation ou son représentant
- Les chargés de médiation scientifique.

4.2 : Missions du Comité de Suivi et d'Evaluation

Le Comité de Suivi et d'Evaluation veille au bon déroulement du programme et peut acter des modifications de ce dernier qui n'emportent pas de modification de l'économie générale de la présente convention.

Le Comité de Suivi et d'Evaluation assure la sélection des projets, décide de la programmation annuelle des projets et procède à l'évaluation annuelle et globale du programme.

4.2.a : Sélection des projets

Le Comité de Suivi et d'Evaluation établit chaque année un calendrier et un budget prévisionnel de mise en œuvre du programme sur la base de projets et d'actions proposés conjointement par l'Université et le Conseil Départemental.

Les projets et actions retenus par le Comité de Suivi et d'Evaluation dans le cadre de la programmation annuelle ainsi établie, donnent lieu à une délibération spécifique du Conseil Départemental, prise en application de la présente convention.

4.2.b : Evaluation annuelle des projets

Une évaluation annuelle des actions et des partenariats conduits au cours de l'année scolaire en cours est établie par l'Université selon les critères que le Comité de Suivi et d'Evaluation aura préalablement définis. L'évaluation annuelle donnera lieu à la rédaction d'un Rapport Annuel d'Evaluation et sera soumise à la validation du Comité de Suivi et d'Evaluation.

L'évaluation annuelle doit permettre notamment :

- de mesurer le nombre de collègues et collégiens impliqués
- de mesurer le nombre et la qualité des intervenants,
- de mesurer l'impact des actions sur les collégiens
- de mesurer l'impact sur les étudiants impliqués dans le dispositif en faisant appel notamment à l'observatoire de la vie étudiante de Aix-Marseille Université.
- de fixer les ajustements et orientations pour l'année suivante (en particulier en ce qui concerne le nombre et le contenu des partenariats à mettre en œuvre)

L'évaluation annuelle est transmise pour examen au Comité de Suivi et d'Evaluation au plus tard le 30 juin.

4.2.c : Evaluation du programme PROTIS

Une évaluation du dispositif sera élaborée au terme de la présente convention. Elle devra permettre la mise en place d'un dispositif de suivi du parcours des collégiens impliqués dans le programme PROTIS jusqu'à la Licence.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Fait à Marseille le

En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil Départemental
Et par délégation la Déléguée à la
Recherche et à l'Enseignement Supérieur

Le Président d'Aix-Marseille
Université

Véronique MIQUELLY

Yvon BERLAND



PROGRAMME PROTIS

PROVENCE TERRE D'ITINERAIRES SCIENTIFIQUES

CONVENTION SPECIFIQUE

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

ET AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**Cellule de Culture Scientifique et Technique/Direction de la Recherche et de la
Valorisation – Ateliers Scientifiques et évènements 2016/2017**

PREAMBULE

Le programme PROTIS fait l'objet d'une convention cadre avec Aix-Marseille Université qui en fixe les objectifs et la cadre (Délibération n° de la CP du 16 Décembre 2016). Selon les termes de la convention cadre, le programme PROTIS poursuit un triple objectif :

- celui de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche de tous les collégiens afin de stimuler leur appétence pour les études supérieures et notamment pour les filières scientifiques et la recherche
- celui d'améliorer l'image de l'université en créant des liens de partenariat avec les collèges du département et en favorisant la découverte par les collégiens et les enseignants du potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche et des métiers qu'ils conditionnent,
- celui de promouvoir l'égalité des chances, en permettant l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche notamment auprès des collégiens souffrant de handicaps sociaux et de genre.

Le programme PROTIS propose de soutenir des actions destinées à créer des liens et des échanges entre les établissements d'enseignement supérieur et les collèges du département. Elles consistent notamment à faire participer des collégiens aux activités de recherche en laboratoires, à participer à des ateliers scientifiques, des conférences, ou encore à des sorties culturelles et sportives.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre et le respect des critères et des objectifs des dispositifs mis en place par le Conseil Départemental pour développer ses politiques de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que les dispositifs d'aide à la diffusion de la culture scientifique et technique en y associant les politiques développées en faveur des collégiens.

Selon les termes de la convention cadre, les actions spécifiques sélectionnées par le comité de suivi et d'évaluation donnent lieu à un financement par le biais de conventions spécifiques.

Le comité de suivi et d'évaluation *du 30 juin 2016* a choisi de participer pour l'année 2016/2017 à la poursuite du développement des ateliers scientifiques et à l'exploitation de la cellule de culture scientifique et technique sur le site Saint Charles d'Aix-Marseille Université et à l'organisation de divers événements de culture scientifique pour les collégiens et les habitants des Bouches-du-Rhône tout au long de l'année :, les Souks des Sciences, le Concours Faites de la Science, les stages Hippocampe Maths, la Nuit des chercheurs, l'Expérimentarium.

CECI RAPPELLE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, ci-après dénommé le Département,

Et

Aix-Marseille Université représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND, ci-après dénommée l'Université,

ARTICLE I : OBJET

L'Université s'est engagée au titre d'une action spécifique (ateliers scientifiques, événements de culture scientifique) inscrite dans le programme PROTIS.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette action, par délibération n° XXX du 16/12/2016, le Département a décidé d'allouer à l'Université une aide d'un montant de 95 100 € pour l'année 2016/2017.

ARTICLE II : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de l'aide en fonctionnement, sera effectué en une seule fois après la signature de la présente convention et virée au compte N° 00001020067, ouvert auprès du Trésor Public, guichet 13000, établissement 10071, clé 80.

ARTICLE III : CONTROLE

L'Université s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Université s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département.

ARTICLE V : RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non-respect des obligations mises à la charge de l'Université et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, le

Pour la Présidente du Conseil Départemental
Et par délégation la Déléguée à la
Recherche et à l'Enseignement Supérieur

Le Président d'Aix-Marseille
Université

Véronique MIQUELLY

Yvon BERLAND